



ASNIERES-SUR-OISE
entre Nature et Histoire

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2025

- Date de convocation : 03 avril 2025
- Date d'affichage : 03 avril 2025
- Membres en exercice : 23
- **Présents : 20**
- **Votants : 23**
- **Pouvoir : 3**

L'An deux mille vingt-cinq, le dix avril à 20h00,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le trois avril 2025 s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Eric THERRY, Maire.

Présents : M. Eric THERRY Maire, M. Philippe MARCOT, Mme Paule LAMOTTE, Mme Sylvie PESLERBE, M. Jacques LETELLIER, Adjoints au Maire, M. Claude KRIEGUER, M. Serge LOPEZ, M. Alain BROCHARD, M. Franck LAGNIAUX, M. Paulo SOBRAL, M. Olivier GAL, Mme Karen RIAND, Mme Emmanuelle PONCHANT, Mme Audrey CLAISEN-BARTHELEMY, M. Jonathan ALLONGE, Mme Sylvie WILLEMIN, Mme Annick DESBOURGET, M. Michel BRAULT, M. Thierry BOLLER et Mme Sandrine LENTZ Conseillers Municipaux en exercice.

Pouvoirs : M. Henri POIRIER donne pouvoir à Mme Sylvie PESLERBE, Mme Sandrine BONNETAIN donne pouvoir à Mme Paule LAMOTTE et Mme Laurine RENARD donne pouvoir à M. Eric THERRY.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie PESLERBE.

DÉLIBÉRATION N°07/7.1.4 – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2024

Vu le code Général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 relatif à l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) ;

Vu l'article 205 de la loi de finances pour 2024 généralisant le Compte Financier Unique (CFU) ;

Vu le Compte Financier Unique (CFU) 2024 de la commune ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée et commune à l'ordonnateur et au comptable public. Ainsi des contrôles automatisés de cohérence se font et mettent en évidence les identités de valeurs entre les données de l'ordonnateur et du comptable public, ce qui simplifie les travaux en amont de la production du CFU ;

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	4 865 656,20	3 788 690,77	8 654 346,97
	Recettes réalisées (1)	B	2 535 117,15	4 021 595,87	6 556 713,02
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	5 173 679,00	4 694 532,00	9 868 211,00
	Dépenses réalisées (1)	E	3 608 288,67	3 273 721,97	6 882 010,64
	Restes à réaliser	F	496 425,26	0,00	496 425,26
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-1 073 171,52	747 873,90	-325 297,62
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	308 022,80	905 841,23	1 213 864,03
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-765 148,72	1 653 715,13	888 566,41
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-496 425,26	0,00	-496 425,26
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-1 261 573,98	1 653 715,13	392 141,15

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Considérant que Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil Municipal afin de ne pas prendre part au débat et au vote ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 5 voix d'ABSTENTIONS (Mme DESBOURGET, M. BOLLER, Mme LENTZ, M. BRAULT et Mme WILLEMIN) et 16 voix POUR,

Approuve le Compte Financier Unique (CFU) 2024 de la commune.

Donne pouvoir au Maire ou un adjoint pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,



La secrétaire,